

DÉROGATIONS MINEURES No 931 ET 932

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 7 septembre 2010**, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
931	18016, rue Dumais Lot 1 978 518	Permettre en zone résidentielle H1-3-201 que la piscine creusée existante soit située à 1,35 m du côté sud-est de la ligne latérale de lot au lieu du minimum requis de 1,5 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 32184, minute 19324, préparé par l'arpenteur géomètre Éric Denicourt, le 18 mai 2010.
932	5670, rue Murray Lot 1 841 917	Permettre en zone résidentielle H1-5-293 : <ul style="list-style-type: none">- que la plateforme entourant la piscine existante soit située à 0,15 m de la ligne arrière de lot au lieu du minimum requis de 2 m;- que la remise soit située à 0,15 m de la limite nord-est de la cour arrière au lieu du minimum requis de 0,30 m de toute ligne de terrain; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 10-235, minute 6469, préparé par l'arpenteur géomètre Michel Laferrière, le 7 juillet 2010.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce treizième jour du mois d'août de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr